

## L'apprentissage dans l'académie de Bordeaux au 31/12/2017

Avec 19 877 apprentis et 316 jeunes en pré-apprentissage (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) dans l'académie, les effectifs ont progressé de 11 % entre 2007 et 2017, soit une hausse plus marquée qu'en Nouvelle-Aquitaine (4 %).

Cette évolution masque une diminution du nombre d'apprentis entre 2012 et 2015. Depuis, le nombre d'apprentis est reparti à la hausse tandis que le nombre de jeunes en pré-apprentissage diminue. Entre 2016 et 2017, le nombre d'apprentis a progressé à tous les niveaux, particulièrement aux niveaux supérieurs (I, II et III).

Les niveaux de formation les plus représentés restent les niveaux V (CAP, MC...) et IV (Bac professionnel, brevet professionnel...) qui représentent 68 % de l'ensemble des apprentis. L'enseignement supérieur, qui regroupe 31 % des effectifs, poursuit son développement dans l'académie, comme en Nouvelle-Aquitaine et en France.

Dans l'académie, l'apprentissage concerne 5,3 % des jeunes de 16-25 ans, proportion légèrement inférieure aux moyennes régionale (6,0 %) et française (5,6 %).

Les grandes caractéristiques de l'apprentissage demeurent : le domaine de la production attire plus de six apprentis sur dix, les filles représentant seulement 13 % des effectifs.

Les principales entreprises formatrices relèvent principalement du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles, de la construction, de l'industrie manufacturière et de l'hébergement et de la restauration.

L'apprentissage reste très peu présent dans plusieurs secteurs d'activité.



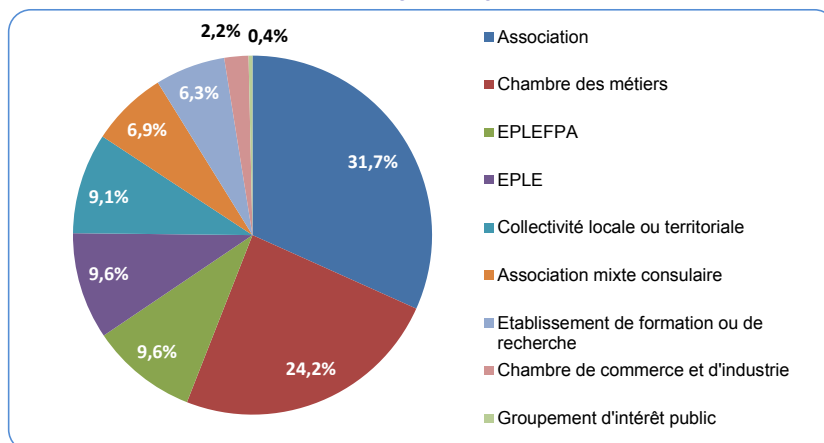
### ■ 63 CFA pilotent 178 sites de formation dans l'académie

L'académie de Bordeaux regroupe 63 centres de formation des apprentis (CFA). Parmi ces structures, 55 sont sous la tutelle pédagogique du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse ou du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation, 7 sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et 1 sous celle du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Dans l'académie, 26 établissements accueillant des apprentis sont gérés par une association. Ces établissements accueillent au total 32 % de l'ensemble des apprentis formés dans l'académie. Les 6 CFA gérés par une chambre des métiers forment, quant à eux, 24 % des apprentis de l'académie. Parallèlement, 15 CFA sont gérés par des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, dont 6 par des EPLE de formation professionnelle agricole. Ces établissements accueillent au total environ 20 % des apprentis formés dans l'académie.

Les autres CFA de l'académie sont gérés par des établissements de formation et de recherche (7), des collectivités locales et territoriales (5), des chambres de commerce et d'industrie (2) ou encore des associations mixtes consulaires (2). Dans l'académie, 71 apprentis, formés à l'institut polytechnique de Bordeaux, dépendent d'un CFA de Poitiers, géré par un groupement d'intérêt public.

Répartition des apprentis selon l'organisme gestionnaire du CFA en 2017 (en %)



Source : SIFA au 31 décembre 2017

EPLE : Etablissement Public Local d'Enseignement

EPLEFPA : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

L'académie de Bordeaux regroupe 55 % des CFA de Nouvelle-Aquitaine et 53 % des sites de formation.

Dans l'académie, 44 % des CFA sont situés en Gironde et plus d'un sur cinq dans les Pyrénées-Atlantiques (22 %).

L'implantation des sites de formation est assez semblable. Le département de la Gironde regroupe 42 % des sites de formation de l'académie et les Pyrénées-Atlantiques 23 %.

Nombre de CFA et de sites de formation par département d'implantation en 2017

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Académie	Nouvelle-Aquitaine
CFA	9	28	7	5	14	63	114
Sites de formation	25	74	14	23	42	178	334

Source : SIFA au 31 décembre 2017

## ■ 19 877 apprentis et 316 jeunes en pré-apprentissage dans l'académie

Fin 2017, l'académie de Bordeaux compte 19 877 apprentis et 316 jeunes en pré-apprentissage ayant intégré un dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA : cf. définition page 6). Ces effectifs représentent respectivement 52 % et 51 % des effectifs de Nouvelle-Aquitaine.

Au total, 9 722 apprentis étudient dans des sites de formation implantés en Gironde (soit 49 % de l'ensemble des apprentis de l'académie) et près de 3 900 en Pyrénées-Atlantiques (19 %). Dans les autres départements, le nombre d'apprentis varie d'environ 1 730 dans les Landes (soit 9 % de l'ensemble) à 2 025 dans le Lot-et-Garonne (10 %) et 2 535 en Dordogne (13 %).

Entre 2016 et 2017, le nombre d'apprentis a augmenté de 4,6 % dans l'ensemble de l'académie, soit une progression

un peu moins marquée qu'en Nouvelle-Aquitaine (+ 5,5 %). Cette tendance se retrouve dans tous les départements de l'académie. La hausse est particulièrement forte dans les Landes (+ 15,4 %), seul département qui avait vu ses effectifs diminuer entre 2015 et 2016.

Les jeunes en pré-apprentissage sont inégalement répartis dans l'académie. Plus du tiers est formé en Gironde (36 %), 22 % en Dordogne et autant dans les Pyrénées-Atlantiques, 14 % dans le Lot-et-Garonne et seulement 6 % dans les Landes.

Dans l'académie, la baisse du nombre de jeunes en pré-apprentissage se poursuit entre 2016 et 2017 (- 17,3 % contre - 12,2 % entre 2015 et 2016). Le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques présentent les baisses les plus marquées (respectivement - 23,7 % et - 37,6 %). Seule la Dordogne voit ses effectifs se stabiliser entre 2016 et 2017. En Nouvelle-Aquitaine, la baisse du nombre de pré-apprentis a été un peu moins soutenue que dans l'académie (- 11,2 %).

Nombre d'apprentis par département en 2017 et évolution annuelle (en %)

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Académie	Nouvelle-Aquitaine
Effectifs*	2 533	9 722	1 729	2 024	3 869	19 877	38 126
Evolution 2016-2017 (%)	1,6%	4,5%	15,4%	3,0%	3,3%	4,6%	5,5%
DIMA	69	114	20	45	68	316	620
Evolution 2016-2017 (%)	0,0%	-8,1%	-4,8%	-23,7%	-37,6%	-17,3%	-11,2%

Source : SIFA aux 31 décembre 2016 et 2017

\* par département d'implantation du site de formation. Une partie de ces apprentis est rattachée à des établissements situés dans un autre département de l'académie ou de la région : 449 apprentis sont dans ce cas en Dordogne, 406 en Gironde, 97 dans les Landes, 181 dans le Lot-et-Garonne et 389 dans les Pyrénées-Atlantiques.

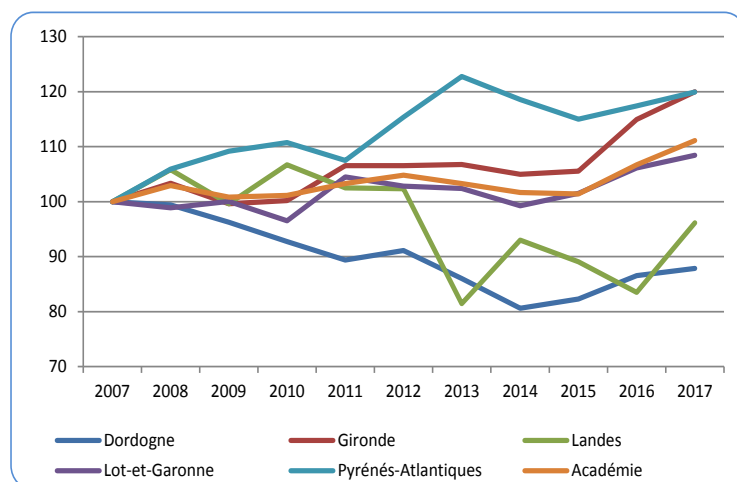
## ■ Une progression de 11 % du nombre d'apprentis entre 2007 et 2017

En dix ans, le nombre d'apprentis a progressé plus fortement dans l'académie (+ 11 % entre 2007 et 2017) qu'en Nouvelle-Aquitaine (+ 4 %).

C'est dans les Pyrénées-Atlantiques et la Gironde que l'augmentation a été la plus forte (+ 20 % dans ces deux départements). Elle a été plus modérée dans le Lot-et-Garonne (+ 8 % sur l'ensemble de la période), où les effectifs ont légèrement progressé entre 2010 et 2011 puis à partir de 2014.

A l'inverse, la Dordogne se caractérise par une baisse des effectifs d'apprentis (- 12 % entre 2007 et 2017), malgré une progression depuis 2014. Dans les Landes, le nombre d'apprentis a globalement diminué de 4 % entre 2007 et 2017 mais l'évolution a été très chaotique, avec une alternance d'augmentations et de baisses selon les années.

Evolution du nombre d'apprentis par département du site de formation (Base 100 en 2007)



Source : SIFA au 31 décembre 2007 à 2017

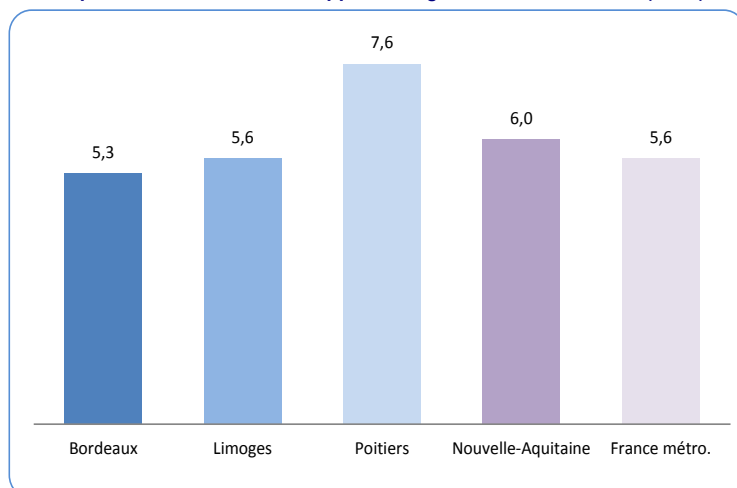
### ■ Dans l'académie, 5 % des jeunes de 16-25 ans sont en apprentissage

En 2017, les jeunes en apprentissage ou pré-apprentissage représentent 5,3 % des jeunes de 16-25 ans domiciliés dans l'académie. Cette proportion est inférieure à la moyenne française (5,6 % en France métropolitaine) et surtout à la moyenne régionale (6,0 % en Nouvelle-Aquitaine).

Le poids de l'apprentissage dans la population de 16-25 ans varie selon les académies et les régions. Il est lié au contexte économique local (nombre d'entreprises accueillant des jeunes...) et au dynamisme de la formation professionnelle.

L'académie de Bordeaux se situe au 16<sup>ème</sup> rang national (sur les 26 académies de métropole). Les académies de Poitiers et de Limoges étant mieux classées (respectivement aux 2<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> rang), la région Nouvelle-Aquitaine se situe au 6<sup>ème</sup> rang national (sur 13 régions).

Proportion des 16-25 ans en apprentissage ou en DIMA en 2017 (en %)



Sources : SIFA au 31 décembre 2017, Insee (bilan démographique, mars 2018)

### ■ Les deux tiers des apprentis entrant en première année de cycle sont issus de la voie scolaire

En 2017, plus de 10 500 apprentis sont entrés en première année de cycle, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution provient d'une hausse importante des entrées dans les formations d'enseignement supérieur (+ 7 %) et d'une augmentation de 3 % des entrées dans les formations d'enseignement secondaire.

Tous niveaux confondus, 64 % des apprentis entrant en première année de cycle sont issus de la voie scolaire, contre 56 % en 2016. Ce pourcentage varie selon le niveau de formation. Il est nettement moins élevé pour les apprentis préparant un diplôme de niveau IV (48 %) que pour ceux préparant un diplôme de niveau V (67 %).

Parmi les apprentis issus de la voie scolaire, ceux de niveau IV viennent le plus souvent de second cycle professionnel et ceux de niveau V viennent en majorité de troisième.

Aux niveaux II ou III, les deux tiers des apprentis sont issus de la voie scolaire. Ils sont 80 % dans ce cas au niveau I.

Les apprentis de niveau II ou III entrant en première année de cycle sont plus souvent issus de l'apprentissage en 2017 qu'en 2016. C'est l'inverse pour les apprentis de niveau I, IV ou V.

Parmi les apprentis préparant une formation de niveau IV, 35 % sont issus de l'apprentissage, contre 40 % en 2016.

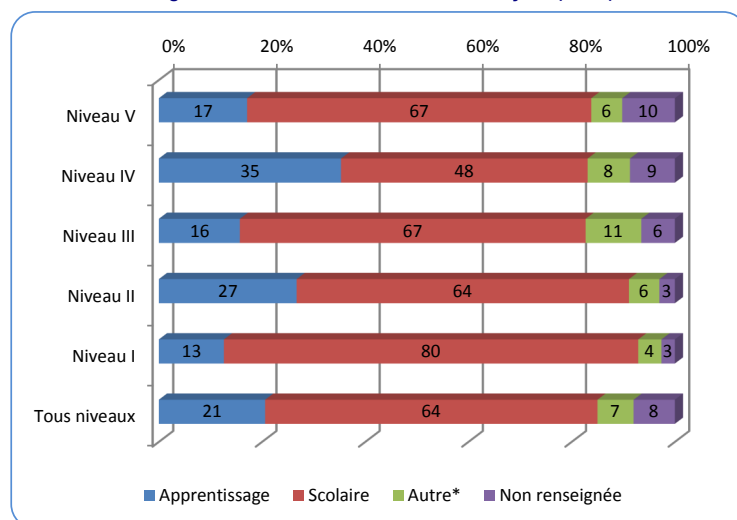
### ■ Un fort développement de l'apprentissage dans le supérieur

Comme en 2016, près de la moitié des apprentis suivent une formation de niveau V (44 %), le plus souvent pour préparer un CAP. Cette proportion, équivalente à la moyenne de Nouvelle-Aquitaine, reste supérieure à celle observée en France (37 %).

Le nombre de jeunes en formation de niveau IV s'élève à près de 4 800, soit un quart de l'ensemble des apprentis. Cet effectif a progressé de 4,7 % entre 2016 et 2017, soit une hausse plus soutenue qu'en Nouvelle-Aquitaine (+ 3,5 %) et qu'en France (+ 1,1 %).

A ce niveau, les baccalauréats professionnels ont vu leurs

Origine des entrants en 1ère année de cycle (en %)



Source : SIFA au 31 décembre 2017 (non compris pré-apprentissage)

\* emploi, contrat de professionnalisation, sans emploi, stage...

effectifs progresser de 7,1 % et les brevets professionnels de 0,9 %.

Les effectifs du niveau III progressent de 10,6 % en un an et représentent 16 % de l'ensemble des apprentis en 2017. Le nombre de jeunes en BTS, principal diplôme de l'enseignement supérieur délivré par l'apprentissage, progresse de près de 9 % en un an.

Enfin, plus de 3 000 apprentis préparent une formation de niveau I ou II en 2017, soit une hausse de 8,6 % en un an. Le développement de l'apprentissage dans le supérieur se poursuit dans l'académie (+ 10 %). Cette évolution est comparable à celle observée en Nouvelle-Aquitaine (+ 11 %) et en France (+ 9 %).

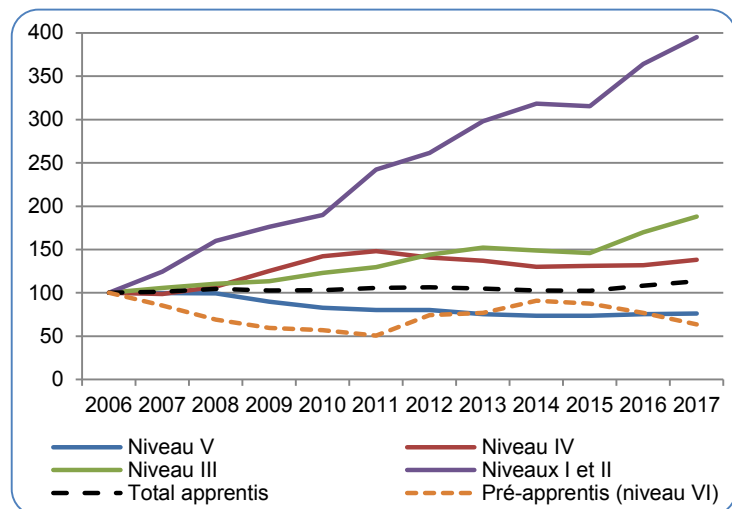
Evolution du nombre d'apprentis par niveau et diplôme

	2016	2017	Evolution (en %)
CAP	8 092	8 132	0,5
Autres diplômes de niveau V	644	713	10,7
<b>Total Niveau V</b>	<b>8 736</b>	<b>8 845</b>	<b>1,2</b>
BP	1 847	1 863	0,9
Bac professionnel	2 253	2 414	7,1
Autres diplômes de niveau IV	476	516	8,4
<b>Total Niveau IV</b>	<b>4 576</b>	<b>4 793</b>	<b>4,7</b>
BTS	2 408	2 627	9,1
Autres diplômes de niveau III	513	605	17,9
<b>Total Niveau III</b>	<b>2 921</b>	<b>3 232</b>	<b>10,6</b>
Master	535	633	18,3
Licence	627	675	7,7
Diplôme d'ingénieur	726	773	6,5
Autres diplômes de niveaux I et II	882	926	5,0
<b>Total Niveaux I et II</b>	<b>2 770</b>	<b>3 007</b>	<b>8,6</b>
<b>Total apprentis</b>	<b>19 003</b>	<b>19 877</b>	<b>4,6</b>
<b>Pré-apprentis</b>	<b>382</b>	<b>316</b>	<b>-17,3</b>
<b>Total apprentis + pré-apprentis</b>	<b>19 385</b>	<b>20 193</b>	<b>4,2</b>

Source : SIFA aux 31 décembre 2016 et 2017

La croissance des effectifs dans le supérieur a été plutôt régulière entre 2006 et 2017 dans l'académie de Bordeaux et en Nouvelle-Aquitaine. En 2017, la part des apprentis suivant une formation post-baccalauréat s'élève à 31 % dans l'académie et en Nouvelle-Aquitaine, contre 38 % en France. Dans les formations de niveau IV, les effectifs ont progressé de 2006 à 2011 dans l'académie, puis diminué les trois années suivantes. Ils semblent désormais se stabiliser. Le nombre d'apprentis suivant une formation de niveau V a globalement diminué de 24 % en onze ans. Enfin, après avoir diminué jusqu'en 2011 puis augmenté pendant trois ans, le nombre de pré-apprentis baisse à nouveau depuis 2015.

Evolution du nombre d'apprentis par niveau (Base 100 en 2006)

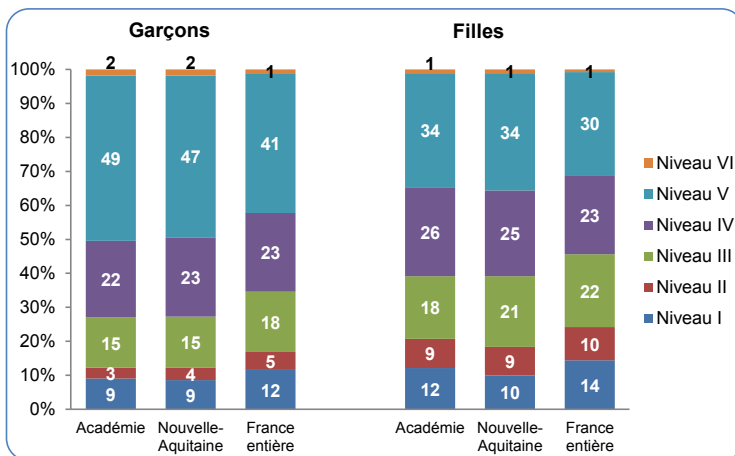


Source : SIFA au 31 décembre 2006 à 2017

Des différences entre filles et garçons persistantes

Dans l'académie, comme en Nouvelle-Aquitaine et dans l'ensemble de la France, le niveau de formation des apprentis diffère selon le sexe. La part des apprentis suivant une formation de niveau V reste plus élevée chez les garçons que chez les filles (49 % contre 34 % dans l'académie). A l'inverse, comme en 2016, la part des apprentis de niveau bac ou plus est plus forte chez les filles : 26 % préparent un diplôme de niveau IV, 18 % un diplôme de niveau III et 21 % un diplôme de niveau I ou II (contre respectivement 22 %, 15 % et 12 % pour les garçons).

Répartition des apprentis par sexe et niveau (en %)



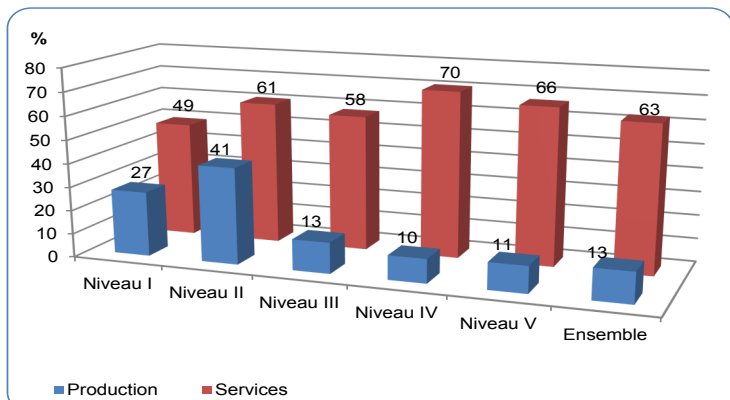
Source : SIFA au 31 décembre 2017

En 2017, les filles représentent un tiers des apprentis. Leur part est plus élevée dans les spécialités de formation liées aux services (63 % contre 13 % dans celles de la production).

Dans ces spécialités, la part des filles atteint 70 % au niveau IV et 66 % au niveau V. En revanche, aux niveaux supérieurs, les effectifs sont plus équilibrés entre les filles et les garçons.

Inversement, dans les spécialités de la production, la part des filles progresse avec le niveau d'études, passant d'environ 10 % aux niveaux IV et V à 41 % au niveau II et 27 % au niveau I.

En un an, la part des filles a progressé de 2 à 4 points dans les formations de niveaux I et II de la production et des services. A l'inverse, elle a diminué de 2 points dans les formations de niveau V du domaine des services et d'un point dans les formations de niveau IV de la production.



Source : SIFA au 31 décembre 2017 (non compris pré-apprentissage)

## ■ Plus de six apprentis sur dix suivent une formation dans le domaine de la production

Dans l'académie et en Nouvelle-Aquitaine, la voie de l'apprentissage dans les formations aux métiers de la production reste plus développée que dans l'ensemble de la France. En 2017, le poids de ces spécialités de formations s'élève en effet à 62 % dans l'académie et dans l'ensemble de la région, contre 57 % en France entière (y compris Mayotte).

Dans le domaine de la production, les spécialités les plus représentées restent celles des transformations, de la mécanique-électricité-électronique et du génie civil-construction-bois.

Dans le domaine des services, les deux principales spécialités de formation sont, comme en 2016, les échanges-gestion ainsi que les services aux personnes.

La part des filles varie fortement selon les spécialités de formation.

Dans le domaine de la production, les spécialités les plus féminisées sont celles des matériaux souples (50 %). Avec respectivement 78 % et 76 % de filles en 2017, les spécialités plurivalentes des services et celles des services aux personnes sont les spécialités les plus féminisées du domaine des services. Enfin, les spécialités des échanges et de la gestion regroupent une majorité de filles (57 %), tout comme celles des services à la collectivité (52 %).

Les filles restent très peu représentées en mécanique, électricité, électronique ainsi qu'en génie civil, construction, bois.

Pour une même spécialité de formation, la part des filles peut varier selon le niveau de la formation. C'est notamment le cas pour les spécialités des services aux personnes, la part des filles passant de 78 % pour le niveau IV à 75 % pour le niveau V et 71 % pour les niveaux supérieurs.

### Répartition des apprentis selon la spécialité de formation

Domaines de spécialités	Effectifs	%	Part des filles (%)	Part des garçons (%)
11 - MATHEMATIQUES ET SCIENCES	22	0,1	40,9	59,1
13 - LETTRES ET ARTS	25	0,1	60,0	40,0
<b>SPECIALITES DISCIPLINAIRES</b>	<b>47</b>	<b>0,2</b>	<b>51,1</b>	<b>48,9</b>
30 - SPEC.PLURIVALENTES DES SERVICES	116	0,6	77,6	22,4
31 - ECHANGES ET GESTION	3 838	19,3	57,0	43,0
32 - COMMUNICATION ET INFORMATION	667	3,4	45,9	54,1
33 - SERVICES AUX PERSONNES	2 610	13,1	75,9	24,1
34 - SERVICES A LA COLLECTIVITE	359	1,8	51,5	48,5
<b>SPECIALITES DES SERVICES</b>	<b>7 590</b>	<b>38,2</b>	<b>62,6</b>	<b>37,4</b>
20 - SPEC.PLURI-TECHNO DE LA PRODUCTION	534	2,7	15,0	85,0
21 - AGRICULTURE, PECHE, FORET	1 720	8,7	16,1	83,9
22 - TRANSFORMATIONS	4 160	20,9	23,1	76,9
23 - GENIE CIVIL, CONSTRUCTION, BOIS	2 581	13,0	4,8	95,2
24 - MATERIAUX SOUPLES	34	0,2	50,0	50,0
25 - MECANIQUE, ELECTRICITE, ELECTRONIQUE	3 211	16,1	4,6	95,4
<b>SPECIALITES DE LA PRODUCTION</b>	<b>12 240</b>	<b>61,6</b>	<b>13,1</b>	<b>86,9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>19 877</b>	<b>100,0</b>	<b>32,1</b>	<b>67,9</b>

Source : SIFA au 31 décembre 2017 (non compris pré-apprentissage)

## ■ Les entreprises formatrices relèvent principalement de trois grands secteurs d'activité

Comme en 2016, la moitié des apprentis sont en apprentissage dans des entreprises relevant de trois secteurs d'activité : le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles qui regroupe 20 % des apprentis, la construction (15 %) ainsi que l'industrie manufacturière (15 %).

Vient ensuite le secteur de l'hébergement et de la restauration qui rassemble 8 % des apprentis. Les entreprises des autres activités de services rassemblent 6 % des effectifs et celles de la filière agriculture, sylviculture et pêche 5 %.

Certains secteurs d'activités recourent très peu à l'apprentissage (production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution, industries extractives, activités extra-territoriales...).

### Répartition des apprentis selon l'activité des entreprises

	Effectifs	%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3 931	19,5
Construction	3 046	15,1
Industrie manufacturière	3 000	14,8
Non renseigné	2 724	13,5
Hébergement et restauration	1 567	7,8
Autres activités de services	1 191	5,9
Agriculture, sylviculture et pêche	1 023	5,1
Activités de services administratifs et de soutien	745	3,7
Administration publique	601	3,0
Activités financières et d'assurance	457	2,3
Transports et entreposage	445	2,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	408	2,0
Information et communication	223	1,1
Santé humaine et action sociale	210	1,0
Enseignement	173	0,8
Arts, spectacles et activités récréatives	155	0,8
Activités immobilières	124	0,6
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	89	0,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	59	0,3
Industries extractives	21	0,1
Activités extra-territoriales	1	0,0
<b>Total</b>	<b>20 193</b>	<b>100,0</b>

Source : SIFA au 31 décembre 2017

### Pour en savoir plus :

<http://www.ac-bordeaux.fr/statistiques>

<http://www.education.gouv.fr/statistiques>  
« L'apprentissage au 31 décembre 2017 » - Note d'information n°18.21 – septembre 2018

### • La réforme de l'apprentissage :

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 comporte de nombreuses mesures visant à transformer le système de formation professionnelle et son financement, en particulier l'apprentissage.

Les CFA seront soumis aux mêmes règles, le cas échéant adaptées, que les organismes de formation continue.

#### Quelques mesures phares :

- Les contrats pourront être conclus tout au long de l'année.
- L'âge limite d'entrée en apprentissage sera porté à 29 ans révolus.
- La durée minimum du contrat (ou de la période d'apprentissage en cas de CDI) sera abaissée à 6 mois (au lieu de 12).
- La durée minimum de la formation au CFA sera harmonisée avec celle du contrat de professionnalisation : 25 % de la durée totale du contrat (ou de la période d'apprentissage en cas de CDI).
- La rémunération sera revalorisée par décret et une aide au permis de 500 € créée pour les apprentis majeurs.
- Assouplissement des règles de mobilité à l'étranger.
- Les aides aux employeurs seront unifiées en 2019, en une seule aide (annoncée de 4200 € la 1ère année) réservée aux employeurs de moins de 250 salariés pour l'embauche d'apprentis préparant un diplôme de niveau IV maximum.
- Un dispositif d'apprentis francs sera étudié pour définir une aide de l'État aux CFA qui accueillent une personne résidant dans un quartier prioritaire (QPV) et aux entreprises qui les embauchent en apprentissage.
- Aménagement des conditions de rupture, avec possibilités de recours à un médiateur. Selon les branches, les opérateurs de compétences pourront financer des actions d'évaluation, d'accompagnement, d'inscription aux examens et de formation en cas de rupture.
- Maintien, par le CFA, de la formation de l'apprenti pendant 6 mois après la rupture de son contrat. Protection sociale et, éventuellement, rémunération par la Région pour l'apprenti en rupture en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

### • Source de données :

Les données présentées sont issues du système d'information des apprentis (SIFA) mis en place au niveau national depuis 2006. Cette base de données individuelles recense de façon exhaustive les apprentis inscrits et présents au 31 décembre de chaque année. Le champ couvert est la France métropolitaine et les DOM (y compris Mayotte depuis 2011).

### • Définitions :

Les **apprentis** sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un CFA. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

Les **pré-apprentis** sont intégrés au dispositif DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance). Ce dispositif est une formation en alternance, sous statut scolaire, pour une durée d'un an maximum partagée entre l'établissement de formation et des stages en milieu professionnel, pour faire découvrir aux élèves un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage, tout en leur permettant de poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les **entrants** en apprentissage sont les apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage, pour la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie. Ces apprentis peuvent provenir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans emploi, stage, etc.).

### • Niveaux de formation :

- V : préparation d'un diplôme de second cycle professionnel court (type CAP ou MC)
- IV : préparation d'un diplôme de second cycle professionnel long (type baccalauréat ou brevet professionnel)
- III : préparation d'un diplôme de niveau bac+2 (type BTS, DUT)
- II et I : préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac+3

***Sophie DONCQUE***

Rectorat de l'Académie de Bordeaux  
5 rue Joseph de Carayon Latour—BP 935  
33060 Bordeaux cedex

Directeur de la Publication :  
Mr Olivier DUGRIP  
Recteur de l'Académie de Bordeaux

Rédacteur en Chef : Pascale GUILLOIS  
Secrétaire de fabrication : Anne CHINI  
Imprimé au Rectorat